



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUIN 2024

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB2B\_130624-DE

Date de transmission de la convocation 7 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEAULT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau		X	
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal	X		
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale	X		
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale		X	Nicole GAUTHIER
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.  
Nadège LE BAIL a été nommée secrétaire de séance.

#### TARIFS EAU DE COUDRECEAU (Délibération n°2-13/06/2024)

Suite à une erreur matérielle annule et remplace la délibération portant le même numéro et passée en sous-préfecture le 21/06/2024

Stéphane COURPOTIN rappelle que suite aux travaux d'interconnexion entre le château d'eau de Marolles-les-Buis et de Coudreceau, il est nécessaire d'acheter l'eau auprès de la Communauté de Communes Terres de Perche.

Il précise qu'une convention sera établie entre la CdC Terres de Perche et la collectivité afin de mentionner le prix de vente de l'eau à partir de janvier 2025, pour une refacturation aux particuliers.

Stéphane COURPOTIN informe que pour équilibrer le budget eau il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau à partir de janvier 2025, il propose plusieurs simulations avec des prix de l'eau et des quantités différents :

## ➤ Simulation 1 : prix de l'eau à 2.03 € HT

RUBRIQUES	QUANTITE	2023/2024		2024/2025	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TTC	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
LOCATION COMPTEUR	1	31,00 €	31,00 €	62,00 €	62,00 €
TAXE INTERCO CDC	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
REDEVANCE POLLUTION	80 M3	0,30 €	24,00 €	0,30 €	24,00 €
FSIREP	80 M3	0,07 €	5,60 €	0,07 €	5,60 €
M3 EAU	80 M3	1,45 €	116,00 €	2,03 €	162,40 €
REDEVANCE RESSOURCE	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
			183,00 €		260,40 €
				Différence année n-1	77,40 €

## ➤ Simulation 2 : prix de l'eau à 1.92 € HT

RUBRIQUES	QUANTITE	2023/2024		2024/2025	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TTC	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
LOCATION COMPTEUR	1	31,00 €	31,00 €	62,00 €	62,00 €
TAXE INTERCO CDC	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
REDEVANCE POLLUTION	80 M3	0,30 €	24,00 €	0,30 €	24,00 €
FSIREP	80 M3	0,07 €	5,60 €	0,07 €	5,60 €
M3 EAU	80 M3	1,45 €	116,00 €	1,92 €	153,60 €
REDEVANCE RESSOURCE	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
			183,00 €		251,60 €
				Différence année n-1	68,60 €

## ➤ Simulation 3 : prix de l'eau à 1.81 € HT

RUBRIQUES	QUANTITE	2023/2024		2024/2025	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TTC	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
LOCATION COMPTEUR	1	31,00 €	31,00 €	62,00 €	62,00 €
TAXE INTERCO CDC	120 M3	0,04 €	4,80 €	0,04 €	4,80 €
REDEVANCE POLLUTION	120 M3	0,30 €	36,00 €	0,30 €	36,00 €
FSIREP	120 M3	0,07 €	8,40 €	0,07 €	8,40 €
M3 EAU	120 M3	1,45 €	174,00 €	1,81 €	217,20 €
REDEVANCE RESSOURCE	120 M3	0,04 €	4,80 €	0,04 €	3,20 €
			259,00 €		331,60 €
				Différence année n-1	72,60 €

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240613-DELIB2B\_130624-DE

RUBRIQUES	QUANTITE	2023/2024		2024/2025	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TTC	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
LOCATION COMPTEUR	1	31,00 €	31,00 €	62,00 €	62,00 €
TAXE INTERCO CDC	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
REDEVANCE POLLUTION	80 M3	0,30 €	24,00 €	0,30 €	24,00 €
FSIREP	80 M3	0,07 €	5,60 €	0,07 €	5,60 €
M3 EAU	80 M3	1,45 €	116,00 €	1,81 €	144,80 €
REDEVANCE RESSOURCE	80 M3	0,04 €	3,20 €	0,04 €	3,20 €
			183,00 €		242,80 €
				Différence année n-1	59,80 €

RUBRIQUES	QUANTITE	2023/2024		2024/2025	
		PRIX UNITAIRE	PRIX TTC	PRIX UNITAIRE	PRIX TTC
LOCATION COMPTEUR	1	31,00 €	31,00 €	62,00 €	62,00 €
TAXE INTERCO CDC	40 M3	0,04 €	1,60 €	0,04 €	1,60 €
REDEVANCE POLLUTION	40 M3	0,30 €	12,00 €	0,30 €	12,00 €
FSIREP	40 M3	0,07 €	2,80 €	0,07 €	2,80 €
M3 EAU	40 M3	1,45 €	58,00 €	1,81 €	72,40 €
REDEVANCE RESSOURCE	40 M3	0,04 €	1,60 €	0,04 €	1,60 €
			107,00 €		152,40 €
				Différence année n-1	45,40 €

Le Conseil Municipal retient la simulation n°3 soit un prix de l'eau à 1,81€/m<sup>3</sup> auquel viendra s'ajouter le prix des taxes (redevance prélèvement sur la ressource en eau, FSIREP, redevance pollution domestique et taxe interconnexion) pour atteindre un prix de 2.26€/m<sup>3</sup> TTC.

Stéphane COURPOTIN propose également 2 types de facturations :

- 2 factures : une facture du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024 avec les tarifs 2023/2024 et une facture du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 avec le nouveau tarif ;
- 1 seule facture en octobre 2025 avec 2 périodes de facturation : une du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024 avec les tarifs 2023/2024 et une facture du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025 avec le nouveau tarif.

Après un large débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 19 voix pour et deux contre décide de :

- Retenir la simulation n° 3 avec un prix de l'eau à 1.81 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 auquel viendra s'ajouter le prix des taxes (redevance prélèvement sur la ressource en eau, FSIREP, redevance pollution domestique et taxe interconnexion ;
- Le prix de la location compteur à 62€/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- Faire 2 factures : une facture pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 décembre 2024 et une facture du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025,
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CdC Terres de Perche.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Pour le maire empêché  
V. TRIVERIO Adjointe

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/06/2024  
et de la publication le 24/06/2024  
Fait à ARCISSES, le 25/06/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN

